

Compte-Rendu du CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 MAI 2017 à 20 h 30
Salle de la Poste
(Convocation du 27/04/2017)

Étaient présents

Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN, David BARDOUX, François DUCRET, Michel DOUSSOT, Thibaut LACOSTE, Yves LAMARD Dominique MARTIN, Olivier MASUÉ, Guillaume PICARD, Bernard RAMEAUX (arrivé à 21h00), Marie-Laure PIOTELAT, Aurélien PUTIGNY, Pascal VANNIER ;

Était absent excusé

Charles-Henri SERVAN ;

Secrétaire de Séance

Sylvie BONNIN ;

Dans cette séance, le Conseil Municipal a pris connaissance, discuté, décidé et délibéré des affaires suivantes :

« Ordre du Jour »

Approbation compte-rendu séance du 20/03/2017

Pas de remarque, ou observation particulière à ce compte-rendu.

Souhaite conserver le papier pour la préparation de la réunion du Conseil Municipal.

Indemnité de fonction des Élus au 01/02/2017

Indique que le décret n°2017-85 a modifié l'indice bruts terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Par conséquent l'ancienne délibération n'était juridiquement plus valable. Une nouvelle délibération est prise en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Subventions 2017 allouées aux Associations

Alloue pour 2017, les subventions conformément au tableau ci-après :

Associations	Attributions 2017 (en €)
ADMR	250
APEI du Jura	100
Association Sportive (collège)	50
Centre Léon BERNARD (Cancer)	100
Coopérative Scolaire Chapelle-Voland	700
Foyer Socio-Éducatif (collège)	50
La Bresse Comtoise	100
CŒuvre des Pupilles du Jura	100
Paralysés de France	100
TOTAUX	1 550

Délibération approuvée à l'unanimité

RODP 2017 - Service Orange

En appliquant le taux plancher voici les correspondances :

Libellé	Nombre	Perçu Année 2016		A percevoir Année 2017		Observation
		Taux (plafond)	Somme Perçue (en €)	Taux (plafond)	Somme Perçue (en €)	
Artères souterraines	10.030	38.80	389.16	38.05	381.64	<i>Il est donc constaté une baisse de la Redevance à percevoir en 2017 par rapport à 2016. Ceci étant dû à une diminution de l'indice, mais aussi à la suppression de la cabine téléphonique</i>
Artères Aériennes	20.489	51.74	1 060.10	50.74	1 039.61	
Cabine Téléphonique		25.87 (1 cabine)	27.87 (1 cabine)			
TOTAL perçu arrondi			1 457.00		(1 421.25) 1 421.00	

Délibération approuvée à l'unanimité.

Voirie Communale 2017

▪ Effondrement de la voirie à l'Étang Vaillant

Rappelle le rapport d'expertise géotechnique.

Rappelle le passage du Visiotub le 07/04/2017.

Informe de la réunion d'expertise le 09/05/2017 à 14h30 à l'Étang Vaillant.

Lecture faite de la réponse du SIDEC à l'article du 23/03/2017 paru dans Le Progrès.

▪ Carrefour RD 323 avec VC n°6 - Lieu-dit Lamarre

Rappelle les travaux à effectuer.

▪ Curage de fossés - CCBHS 2017

Note l'intervention de l'Entreprise Tissot TP, à partir du 11 mai prochain.

Sécurité incendie

▪ Réserves incendie

Délibération approuvant à l'unanimité le nouveau lieu d'implantation de la Citernes Incendie au lieu-dit le Jointout.

Note la subvention du Conseil Départemental de 4 366.00 €.

Note la subvention DETR 2017 de 35 % avec un maximum de 7 301.35 €.

Précise que la hauteur du grillage entourant les citernes sera de 1.20 m avec 3 ou 4 rangs de fil de fer barbelé le long des près.

Indique que celui-ci sera fixé sur des piquets d'acacia de 2 m. Un devis sera demandé pour connaître le prix des piquets d'acacia.

Rappelle que la commande des citernes sera faite à l'Entreprise RCY de LOUHANS (Délai 3 à 4 semaines).

Nomination des rues

Prend connaissance des différents devis concernant les plaques de rue et numéro de maison (environ 90 panneaux de rue et numérotation pour 350 habitations avec parfois des numéros à 4 chiffres en raison de la longueur des rues).

Indique qu'il reste un gros travail de numérotation afin de respecter certaines consignes.

Choisit l'Entreprise SIGNAUX GIROD de Bellefontaine (panneau couleur bordeaux, trait double autour, bandeau avec Chapelle-Voland, lettre non en relief et support galvanisé). **Délibération** approuvée à l'unanimité.

Bâtiments Communaux

▪ Salle de la Poste

Rappelle à ce jour les Dépenses : 240 610.71 € et subventions : 80 858.32 € allouées.

Précise que nous sommes en attente des dernières factures afin de demander le solde des subventions DETR et Ministérielle.

Indique que le Plan d'évacuation définitif de la salle de la Poste doit être livré.

Rappelle l'inauguration de la salle de la poste le Vendredi 30 juin 2017 à 18h00.

▪ Réhabilitation 1^{er} étage Mairie-École

Note la subvention du Conseil Départemental de 6 346.00 €.

Note la subvention DETR 2017 de 2 882.25 €.

▪ Mairie

Prend connaissance du devis de l'Entreprise VANTARD concernant une installation d'alarme incendie de la Mairie.

Décide de recontacter l'Entreprise pour éventuellement installer l'alarme sonore dans les 2 halls avec un volume sonore plus important.

Prend connaissance du devis Toiture de l'Entreprise METROT de 1 841.00 € HT concernant le nettoyage des chéneaux, remplacement de 2 équerres en zing, remise en place de petites tuiles dans les noues, nettoyage des noues de la toiture, remplacement d'un châssis d'accès sur le toit côté cloche. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

▪ Bilan réhabilitation et mise aux normes salle de classe de Mme AUGOYAT

Rappelle les dépenses : 8 623.32 € TTC et la subvention DETR 2016 : 2 874.55 €.

Matériel et Équipements Communaux

▪ Tracteur-Tondeuse

Note le Compte-rendu de la Commission Matériel Technique (D. BARDOUX, B. RAMEAUX, Th. LACOSTE, P. VANNIER et J. ROBELEY) du mardi 28 mars 2017.

Indique que la législation zéro Phyto est en place depuis de 01/01/2017. Cette loi a pour objectif de protéger la ressource d'eau potable en réduisant les résidus dans les nappes phréatiques. L'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des Communes sera interdite à partir du 01/01/2018. De nouveaux équipements pour le désherbage des lieux publics seront peut-être une nécessité. Cette mesure est actuellement accompagnée par des aides financières jusqu'en mars 2018, mais au préalable une étude est nécessaire. Cette étude de la FREDON aurait un coût de 500€, subventionnée en partie (200€ ou 300€). Des renseignements seront pris auprès des organismes afin de connaître le coût réel pour notre Commune.

Précise que si la dépense occasionnée à la charge de la Commune est bien de cet ordre, cette étude sera réalisée.

▪ Équipements sportifs

Note l'intervention de l'entreprise STADE PLUS de PONT-D'HÉRY.

Scolaire-Périscolaire

▪ Scolaire

Prend connaissance du compte-rendu du Conseil d'école et du comité de pilotage du 27/03/2017.

Indique que l'ordinateur de l'école n'est plus adapté, qu'il serait donc nécessaire de le remplacer. Des devis sont proposés et après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de céder à

l'École l'ordinateur de la Mairie qui a déjà 5 ans et d'équiper la Mairie d'un ordinateur plus performant avec les logiciels de travail nécessaires. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

▪ **Périscolaire**

Indique que les Tarifs cantine et garderie ne changeront pas pour l'année scolaire 2017/2018.

Note la mise en place du prélèvement automatique, à partir du 20 du mois, pour les abonnements annuels cantine, garderie à compter du 01/09/2017. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

Précise que les documents d'inscriptions seront modifiés dans ce sens.

Rappelle les activités TAP:

- Le spectacle des TAP aura lieu le 06/07/2017 à 18h00 à l'école;

- pour la rentrée de septembre 2017, un atelier poterie est proposé du 07/09 au 18/10/2017, soit 7 séances au prix de 50.00 € par séance. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

Personnel Communal

Rappelle les congés de Patrick GAUTHERON, Agent communal, du 24/04 au 29/04/2017.

Indique que Margaut MOREL, Secrétaire de Mairie, suivra une formation comptabilité les 18, 19 et 22 mai prochain. La Mairie sera donc fermée.

Informe que le volume horaire de Margaut MOREL a été trop juste en fin et début d'année au vue du travail à effectuer (assemblée générale des propriétaires de l'AF, comptabilité, recensement de la population, élections) en plus des affaires courantes à gérer, des impératifs du calendrier à respecter et de l'accueil du public.

Note l'arrêt maladie de Fatima BERNARD du 21/04 au 20/05/2017.

Informe du remplacement de Mme BERNARD par Mme Annie LAMARD à compter du 27/04/2017.

Décide de la création d'un poste de vacataire pour assurer les remplacements. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

Élections 2017

- Rappelle la permanence du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des Présidentielles :

Tranches horaires	7 mai 2017
8 h- 11 h	O. MASUÉ ; J. ROBELEY ; S. BONNIN;
11 h- 14 h	Th. LACOSTE; P. VANNIER; M. DOUSSOT ;
14 h- 17 h	Ch-H SERVAN; M-L. PIOTELAT; A. PUTIGNY;
17 h- 19 h	Ch-H SERVAN; D. MARTIN; B. RAMEAUX ;
Dépouillement	J. ROBELEY ; D. MARTIN ; B. RAMEAUX; Ch-H SERVAN; S. BONNIN; Y. LAMARD

- Précise la permanence du bureau de vote pour les Élections Législatives du 11 et 18 juin prochain :

Tranches horaires	11 juin 2017	18 juin 2017
8 h- 11 h	J. ROBELEY ; D. MARTIN ; M. DOUSSOT	J. ROBELEY; F. DUCRET ; Y. LAMARD
11 h- 14 h	Th. LACOSTE; P. VANNIER ; G. PICARD	M. DOUSSOT ; Th. LACOSTE ; D. MARTIN
14 h- 17 h	M-L. PIOTELAT ; S. BONNIN ; D. BARDOUX	D. BARDOUX ; Ch-H SERVAN ; M-L. PIOTELAT
17 h- 19 h	O. MASUÉ ; B. RAMEAUX ; G. PICARD	P. VANNIER ; S. BONNIN ; B. RAMEAUX
Dépouillement	J. ROBELEY; O. MASUÉ ; B. RAMEAUX; D. MARTIN	J. ROBELEY ; S. BONNIN ; O. MASUÉ ; P. VANNIER ; B. RAMEAUX

Affaires diverses

▪ Fête du 13 Juillet

Note qu'un article a été publié dans le journal Le Progrès concernant l'appel aux bénévoles.

Retient le DJ décibel pour la soirée (400.00 € tarif foot au lieu de 450.00 € + 2 repas du soir).

Précise les tarifs buvette et repas. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

Accepte le devis concernant les feux d'artifices de l'Entreprise LOPPE. **Délibération approuvée à l'unanimité**

Retient le camion Frigorifique de Monsieur Jean-Luc BON.

- Donne un avis favorable pour la demande de reboisement (peuplier) de Monsieur Marcel RENARD pour sa parcelle ZP 14 - Les Grandes Rivières.
- Informe des Travaux sur les lignes électriques et téléphoniques aux Rabus de mi-avril jusqu'à fin juillet 2017.
- Note qu'il n'y aura pas de pose d'une lampe de rue au lieu-dit Les Rabus.
- Dit que le passage de la randonnée des Étangs (pédestre, VTT, route) se fera sur certaines routes de la Commune le dimanche 18 juin prochain.
- Propose les Cartes Avantages Jeunes 2017/2018 aux Jeunes de la Commune sous les mêmes conditions que l'année précédente (pour 2016/2017, carte délivrée aux jeunes de la Commune âgés de 14 à 20 ans). **Délibération approuvée à l'unanimité.**
- Note la proposition d'achat de 4 pots afin d'empêcher retournement de camion sur la place de la Salle de la Poste.
- Rappelle les reste à recouvrer : 16 936.97 € notamment loyers mais aussi cantine-garderie.
- Dit que l'Entreprise FAVIER est intervenue le 02/05/2017 pour effectuer la programmation de coupure d'éclairage public chaque nuit, de 23h30 jusqu'à 4h30 le lendemain matin.
- Informe de l'arrêté du 18 avril 2017 concernant la régularisation de l'usage du feu sur le département du Jura (affichage municipal).

- Note la vente de Fleurs du 1er mai par les enfants de la Ch'pale dans la cour de l'école.
- Note que la Cérémonie Commémorative se déroulera le 8 mai à 11h au Monument aux Morts.
- Rappelle que la plantation des fleurs se fera le samedi 13 mai 2017 à 9h00.
- Fixe le prochain Conseil Municipal au vendredi 16 juin 2017 à 20h30.

Questions diverses

- Indique que des Charmilles ont été cassées délibérément au cimetière et qu'il faudra tailler les thuyas vers le Christ.
- Précise que le marronnier de Madame Josie PIOTELAT a besoin d'être élagué pour permettre le passage des véhicules agricoles.
- Note que les toilettes municipales de la cure doivent être balayées et que l'électricité doit être vérifiée (pas de lumière).
- Rappelle que le bus ne s'arrête pas aux arrêts et ne respecte pas forcément le trajet initialement prévu, malgré le signalage déjà effectué au Conseil Départemental.
- Note que Monsieur Gilbert PETIOT n'a pas pu faire sa coupe de bois, qu'il pourra donc continuer celle-ci l'an prochain. Monsieur BUGUET a coupé les charmilles.
- Informe par courrier Monsieur Norbert MONNOT aux Blands de couper les branches du chêne qui dépassent sur la voie publique.
- Rappelle qu'une conduite d'eau devrait être masquée à la Corbière.
- Interdit au public de passer sur la passerelle à la Darge.
- **Compte-rendu :**
 - La cotisation Syndicat de la Brenne est inchangée. Au 01/01/2018, le Syndicat de la Brenne sera transféré à la CCBHS qui percevra environ 266 000 €.
 - Syndicat des Eaux : Le refus du zonage d'assainissement n'ouvre pas le droit aux subventions. Des travaux sont à prévoir pour 2017/2018.
- Dit qu'il n'y a pas de problème pour la cantine concernant l'occupation de cette salle par les associations de la Commune (y compris le foot) lorsque la salle de la Poste est louée.

FAIT et DÉLIBÉRÉ à CHAPELLE-VOLAND,
Le 5 Mai 2017,

Le Maire,
 Jacques ROBELEY,




La Secrétaire de Séance,
 Sylvie BONNIN,

